

Le suivi et le bilan final

Un suivi efficace...

Le suivi commence lorsque vous avez validé votre plan d'actions.

Le suivi a pour objectif de vous faciliter la mise en œuvre des actions et de vous aider à suivre le résultat obtenu (qualitatif et quantitatif : suivi des flux), en mobilisant l'expertise de l'intervenant et son expérience dans de tels accompagnements. **Vous n'êtes pas seul face à votre plan d'actions.**

Vous en construisez le contenu, avec l'intervenant, en fonction des actions que vous avez choisi de mettre en œuvre. Etant donné que suivre de façon structurée et rigoureuse vos flux est le fondement de la maîtrise des coûts sur ces flux, il peut comporter un outil de suivi des flux : l'intervenant pourra vous aider à en définir le cahier des charges: besoins, moyens et contraintes en matière de suivi. Il vous conseillera sur les indicateurs et processus de collecte et traitement de données qui répondent à ce cahier des charges.

Le suivi se fait dans la limite du temps imparti à cette partie de l'accompagnement : 1 à 2 homme.j en moyenne, en fonction de la taille de votre établissement.

A minima l'intervenant prendra contact avec vous une fois par trimestre, par téléphone. Certains intervenants, plus proches géographiquement, vous proposeront de passer sur site. Ce sera l'occasion de faire le point sur l'avancée des actions, de lui faire part des difficultés qu'il vous aidera à surmonter et également de mesurer les résultats des actions (financiers, mais également organisationnel, ...).

Vous pourrez également prendre contact avec lui en cas de questions, de doutes, d'imprévus...

Le suivi a tout de même ses limites : ce n'est pas une assistance à la maîtrise d'ouvrage. Par exemple, l'intervenant ne rédigera pas de cahier des charges pour vous. Il pourra en revanche donner un avis sur des devis reçus.

La qualité du suivi détermine celle du bilan final.

... pour un bilan final en forme d'ouverture

Le bilan final permet de faire le point sur les progrès réalisés dans votre entreprise en un an, afin que vous puissiez mesurer les économies réalisées et les autres gains (environnementaux, organisationnels...) apportés par l'accompagnement. Vous pourrez utiliser ces données pour une communication interne à l'entreprise, permettant de justifier les efforts demandés aux équipes et éventuellement au budget, mais également vers l'externe. A ce titre, l'ADEME peut mettre en ligne sur le site de l'opération des témoignages sur l'accompagnement, n'hésitez pas à nous contacter : contactgagnant@ademe.fr.

Le bilan final est également le moment de réfléchir à d'éventuelles d'autres actions à entreprendre, fort des résultats du plan d'actions. L'intervenant vous donnera des pistes en fonction de vos projets et de vos possibilités et vous indiquera si certaines pistes sont susceptibles de bénéficier d'aides (subventions directes, certificats d'économies d'énergie...).